



SDS

SAFETY DATA SHEET

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

AGB 01 - Finixa coating anti-gravillon 1L - noir

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: Finixa coating anti-gravillon 1L - noir

Code du produit: AGB 01

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

• Catégorie du procédé

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

• **Emploi de la substance / de la préparation** Surface protection

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Chemical Europe
Baarbeek 2
B-2070 Zwijndrecht
Tel.: +(32) (0)3 234 87 80
Fax: +(32) (0)3 234 87 89
E-mail: info@chemical.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Numéro d'appel d'urgence : +(32) (0)3 760 08 09

2. Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

F; Facilement inflammable

R11: Facilement inflammable.



N; Dangereux pour l'environnement

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R66-67: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

A des effets narcotisants.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02



GHS09



GHS07

Mention d'avertissement Danger

• Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

naphta léger (pétrole), hydrotraité

• Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

• Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

• PBT: Non applicable.

• vPvB: Non applicable.

3. Composition/informations sur les composants**3.1 Caractérisation chimique: substances****Indications complémentaires:**

CAS: 64742-49-0 EC-nummer: 920-750-0 Reg.nr.: 01-2119473851-33	naphta léger (pétrole), hydrotraité Xn R65; F R11; N R51/53 R66-67 Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336	25-<50%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32	xylène (mix) Xn R20/21; Xi R38 R10 Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	3-<10%
CAS: 1333-86-4 EINECS: 215-609-9	noir de carbone substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail Self-heat. 1, H251	0,3-<1%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Reg.nr.: 01-2119457610-43	éthanol F R11 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319	0.3-<1%

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**4. Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

Brouillard d'eau

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

Mousse résistant à l'alcool

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

• Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

8.1. Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****1330-20-7 xylène (mix)**

VME	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
-----	---

1333-86-4 noir de carbone

VME	Valeur à long terme: 3,5 mg/m ³
-----	--

64-17-5 éthanol

VME	Valeur momentanée: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm
-----	--

DNEL**64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité**

Oral	DNEL Long term-systemic 699 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermique	DNEL Long term-systemic 699 mg/kg bw/day (Consumer) 773 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic 608 mg/m ³ (Consumer) 2035 mg/m ³ (worker)

8.2. Contrôles de l'exposition**Equipement de protection individuel:****• Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

• Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A

• Protection des mains:

Gants de protection

Gants résistant aux solvants

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• Matériau des gants Caoutchouc nitrile**• Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

- Aspect:
- Forme: Liquide
- Couleur: Selon désignation produit
- Odeur: Caractéristique
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- valeur du pH: Non déterminé.
- Changement d'état
 - Point de fusion: Non déterminé.
 - Point d'ébullition: 98 °C
- Point d'éclair 2 °C
- Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.
- Température d'inflammation: > 200 °C
- Température de décomposition: Non déterminé.
- Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- Limites d'explosion:
 - Inférieure: 0,7 Vol %
 - Supérieure: 7,0 Vol %
- Pression de vapeur à 20 °C: 30 hPa
- Densité à 20 °C: 1,055 g/cm³
- Densité relative. Non déterminé.
- Densité de vapeur. Non déterminé.
- Vitesse d'évaporation. Non déterminé.
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Pas ou peu miscible
- Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.
- Viscosité:
 - Dynamique à 20 °C: 8 mPas
 - Cinématique à 40 °C: 30 mm²/s
- Teneur en solvants:
Solvants organiques: 50,7 %
Teneur en substances solides: 48,3 %

9.2. Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë:****· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité**

Oral LD50 >5000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >2800 mg/kg (Rabbit)

Inhalatoire LC50/4 h >23 mg/l (rat)

1330-20-7 xylène (mix)

Oral LD50 4300 mg/kg (rat)

Dermique LD50 2000 mg/kg (rbt)

· Effet primaire d'irritation:

· de la peau: Pas d'effet d'irritation.

· des yeux: Pas d'effet d'irritation.

· Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

12. Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité aquatique:****64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité**

EC50/48h 3 mg/l (Dm)

EL50 (72h) 10-30 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

LL50 (96h) >13,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss (96h))

LOEC (21 days) 0,32 mg/l (Dm)

NOEC (21 days) 0,17 mg/l (Dm)

NOELR (72h) 10 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

1330-20-7 xylène (mix)

EC50/48h 3,2-9,5 mg/l (Dm)

LC50/96h 8,9-16,4 mg/l (Pimephales promelas)

12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques:

· Remarque: Toxique chez les poissons.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

08 02 99 déchets non spécifiés ailleurs

20 01 27* peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

· Emballages non nettoyés:

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA UN1139

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR UN1139 SOLUTION D'ENROBAGE, DANGEREUX
POUR L'ENVIRONNEMENT

IMDG COATING SOLUTION (Naphtha (petroleum), hydrotreated light (Benzene < 0,1%)),
MARINE POLLUTANT

IATA COATING SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG



Classe 3 Liquides inflammables.
Étiquette 3

IATA



Class 3 Liquides inflammables.
Label 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA III

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : naphta léger (pétrole), hydrotraité

Marine Pollutant: Oui
Signe conventionnel (poisson et arbre)

Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

Indice Kemler: 33

No EMS: F-E,S-E

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

- ADR
 - Quantités limitées (LQ) 5L
 - Quantités exceptées (EQ) Code: E1
- Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
- Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
- Catégorie de transport 3
 - Code de restriction en tunnels D/E
 - IMDG
 - Limited quantities (LQ) 5L
 - Excepted quantities (EQ) Code: E1
- Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
- Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales:

- Directives techniques air:
 - Classe : NK
 - Part en % : 50-<75
- VOC-CH 50,70 %
- VOC-EU 534,9 g/l
- Danish MAL Code 5-3

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R10 Inflammable.

R11 Facilement inflammable.

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R38 Irritant pour la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organization
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
MAL-Code: Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Regulation for the labeling concerning inhalation hazards, Denmark)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2
Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3
Self-heat. 1: Self-Heating Substances and Mixtures, Hazard Category 1
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1
Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2